

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre 2024 à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le 1^{er} Vice-Président, M. Boris LE MAIRE le 08 novembre 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Boris LE MAIRE, 1^{er} Vice-Président, en l'absence excusée du Président.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 38

Nombre de conseillers titulaires présents : 24

Nombre de votants : 33

Procurations : 9

Étaient présents :

Mme Sophie JUBIN, M. Jean-Sébastien TAVERNIER, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Rachel GUIHARD, Mme Sylvaine TEXIER (arrivée à 18h51 point n°2), M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE.

Étaient excusés :

M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Michel GRIGNON, Mme Claire MAHE, Mme Sylvie GAIN, Mme Emilie GEVA, M. Raymond HOUEIX, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Liliane LE SOURD, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, Mme Christine MANHÈS.

Procurations :

M. Michel GRIGNON donne pouvoir à Mme Sophie JUBIN
Mme Claire MAHE donne pourvoir à M. Bernard CHAUVIN
Mme Sylvie GAIN donne pouvoir à M. Serge LUBERT
Mme Emilie GEVA donne pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Morgane RETHO donne pouvoir à M. François HERVIEUX
Mme Jeannine MAGREX donne pouvoir à Mme Brigitte DELAUNAY
M. Jacky CHAUVIN donne pouvoir à M. Boris LEMAIRE
M. Maxime PICARD donne pourvoir à M. Jean-Pierre LE MÉTAYER
Mme Christine MANHÈS donne pouvoir à M. Dominique BONNE

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

2024 11 n°04 - PCAET - Mobilités – Service Autopartage – Modification des modalités de réservation

Monsieur le Vice-Président en charge de la transition écologique présentent les éléments ;

VU la délibération n°2022 02 n°2 portant sur l'adoption définitive du Plan Climat 2021-2026

VU l'action 24 « Massifier les services de mobilités alternatives » du Plan Climat

VU la délibération 2023 03 n°07 portant sur le lancement et la tarification du service Autopartage

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Contexte

Afin d'offrir une alternative aux véhicules thermiques et offrir une solution de mobilité électrique depuis la gare de Questembert, un service d'autopartage est lancé depuis le début d'année 2024 par Questembert Communauté avec le concours de Morbihan Énergie et le soutien du Fonds FEDER.

Ce service est mis en place sur le parking du siège de Questembert Communauté via la mise à disposition de **2 véhicules électriques** associés à une borne de recharge double. La réservation des véhicules s'effectue via une plate-forme en ligne '456.bzh'.

Pour rappel, ces véhicules sont également utilisés en journée par les agents de Questembert Communauté. Un des deux véhicules leur est exclusivement réservé du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.

Rappel de la grille tarifaire du service (délibération n°2023 03 07)

- Deux tarifs (incluant les frais de réservation Clem à 1€ / réservation) :
 - Tarif « classique » - **2 € / la demi-heure**
 - Tarif « réduit » (pour les moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi) - **1,5 € la demi-heure**
- Gratuité du service à partir de 6ième heure

Pour favoriser plus de réservations et l'inscription de nouveaux usagers, des évolutions au niveau des modalités de réservation sont proposées :

1) Extension de la durée de réservation en semaine

A ce jour, la réservation est possible sur 12 heures uniquement. **Il est proposé d'étendre cette durée à 20 heures.**

➔ **Cette adaptation permettra de répondre à des besoins ponctuels prolongés en semaine**

Comme précédemment, aucune réservation ne sera possible entre 0h00 et 4h00 du matin, c'est à dire que les véhicules seront obligatoirement redéposer chaque soir (à 23h59 maximum).

2) Levée de la limitation horaire le week-end

Il est proposé de **lever la limitation à 20 heures** de réservation pour le créneau du vendredi au dimanche soir.

Les utilisateurs pourront réserver un véhicule pour une **durée maximale de 68 heures** du vendredi matin jusqu'au dimanche soir (23h59).

➔ **Cette modification vise à éviter que les usagers soient contraints de ramener le véhicule au milieu du week-end et donc à augmenter le nombre de réservation le week-end.**

Grille tarifaire en lien avec ces évolutions

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE AUTOPARTAGE (incluant les frais de réservation Clem – 1 € / réservation) (considérant 20h maximum de réservation en semaine et 68h maximum du vendredi 4h00 au dimanche 23h59)		
Durée de réservation	Tarif Réduit	Tarif Classique
1/2h	1,50 €	2,00 €
1h	3,00 €	4,00 €
2h	6,00 €	8,00 €
3h	9,00 €	12,00 €
4h	12,00 €	16,00 €
5h	15,00 €	20,00 €
6h	18,00 €	24,00 €
20h	18,00 €	24,00 €
24h	18,00 €	24,00 €
25h	21,00 €	28,00 €
26h	24,00 €	32,00 €
27h	27,00 €	36,00 €
28h	30,00 €	40,00 €
29h	33,00 €	44,00 €
30h	36,00 €	48,00 €
48h	36,00 €	48,00 €
49h	39,00 €	52,00 €
50h	42,00 €	56,00 €
51h	45,00 €	60,00 €
52h	48,00 €	64,00 €
53h	51,00 €	68,00 €
54h	54,00 €	72,00 €
68h	54,00 €	72,00 €

Le tarif maximum d'une réservation sur un week-end est de 72 € pour le tarif classique et 54 € pour le tarif réduit.

A titre d'exemple :

- Une réservation de 19h00 le vendredi soir à 21h00 le dimanche coûtera 56 € (tarif classique - 50 heures de réservation).
- Une réservation de 8h00 le samedi à 10h00 le dimanche coûtera 32 € (tarif classique - 26 heures de réservation).

3) Promotion du service auprès des nouveaux utilisateurs

Enfin, pour encourager de nouveaux usagers à tester le dispositif, il est proposé de rendre la **première réservation** gratuite pour l'utilisateur (hors frais de réservation Clem – 1 €).

Le comité Aménagement et Cadre de vie a travaillé ce sujet le 5 juin 2024 et a validé à l'unanimité la proposition finale lors du comité du 24 octobre 2024.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 7 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil communautaire valident ces propositions d'accès, de réservations, de nouveaux tarifs adaptés, selon les ajustements décrits ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

A Questembert, le 22 novembre 2024
Le 1^{er} Vice-Président,
Boris LEMAIRE

Le secrétaire de séance
Stéphane COMBEAU

